

Obligations, loi et procédures relatives aux travaux en présence d'amiante

À qui s'adresse cette formation :

Aux ingénieurs, architectes, gestionnaires de bâtiments, chargés de projets, travailleurs de la maintenance et de la construction, et à toute personne pouvant être en contact avec de l'amiante.

Contenu de la formation théorique :

La formation comprend les aspects exigés par le Code de sécurité pour les travaux de construction, indiqués dans son article 3.23.7 :

- Les obligations générales de l'entrepreneur
- Les effets de l'amiante sur la santé
- Les normes applicables et l'échantillonnage à effectuer
- Les droits et obligations du travailleur
- Les moyens et équipements de protection individuels et collectifs
- Les tâches à effectuer ainsi que les équipements ou outils utilisés
- Les procédés et méthodes de travail sécuritaires
- Les méthodes de prévention et de contrôle

Cette formation, d'une durée de huit heures, est également agréementée de notions que nous jugeons pertinent de présenter aux participants. Plusieurs vidéos sur les méthodes de travail sont présentées durant la formation.

Compétences développées :

À la suite de la formation, les participants seront en mesure de comprendre les enjeux liés à l'amiante, d'établir les niveaux de risque associés aux travaux en condition Amiante et de connaître les méthodes de travail appropriées.

Coût : 475,00 \$ + taxes

Lieu : 6705, Jean-Talon Est, bureau 211, Montréal, Qc H1S 1N2

Horaires : de 8h30 à 16h30 (dîner offert au restaurant *Scores* de 12h00 à 13h00)

Formateur : Christian Imbeault, Chargé de projets Amiante et matières dangereuses

Pour vous inscrire :

Veillez communiquer avec **M. Didier Rorive** par courriel à drorive@gesfor.com ou par téléphone au 514 251-1313 (2244) ou retournez-nous le formulaire d'inscription par fax au 514 251-1818.